

Louise Carlier

Le cosmopolitisme, de la ville au politique

Enquête sur les mobilisations urbaines
à Bruxelles



Introduction

Bruxelles est une ville souvent qualifiée de cosmopolite. Elle se présente d'une part, comme une « ville globale », son statut de capitale européenne attirant de nombreuses entreprises multinationales et associations internationales ; et d'autre part, comme une ville d'immigration, sa population se composant pour une grande partie d'habitants de nationalités étrangères, nés étrangers ou de parents étrangers. On y croise une diversité de « figures de l'étranger », comme dans toute grande ville certes, mais avec la particularité que, ce mélange y est perceptible, les espaces centraux de la ville contenant cette diversité.

De nombreux acteurs bruxellois convoquent aujourd'hui le cosmopolitisme à la fois pour caractériser la ville et pour définir un projet (politique, économique, culturel) pour celle-ci. Si cette notion apparaît à Bruxelles comme une évidence, elle s'impose aujourd'hui au-delà. Le « cosmopolitisme » est un terme qui revient de manière récurrente, tant dans les conversations ordinaires que dans les discours publics, tant dans les articles de presse que dans les ouvrages de sociologie, d'anthropologie et de philosophie pour approcher des objets aussi divers que les pratiques culturelles, les villes, ou l'horizon politique dans le contexte de la globalisation.

Mais que signifie, au juste, ce terme ? Son évocation suscite, quelques fois, l'agacement propre aux mots qui, chargés d'une pluralité de significations, semblent perdre de leur force et de leur consistance à mesure qu'ils sont énoncés. Il s'agit pourtant d'un concept au cœur de notre modernité démocratique, empreint de promesses et d'exigences qui sont à la hauteur des écueils de sa concrétisation. Le cosmopolitisme ouvre à la question, haute d'exigences éthiques et politiques, d'un ordre commun dans un contexte de différence ou d'hétérogénéité culturelle, question déjà posée par les philosophes de l'Antiquité grecque et aujourd'hui au cœur de l'actualité.

La réflexion contemporaine du cosmopolitisme prend place dans le contexte de la globalisation ; il est approché à la fois par la sociologie, qui en étudie les formes concrètes, et par la pensée philosophique, qui le charge de promesses éthiques et politiques. Cette réflexion tend ainsi aujourd'hui à être dissociée entre deux angles de vue.

Le cosmopolitisme du point de vue de la sociologie

En sociologie, le concept de cosmopolitisme retrouve une place de choix pour saisir des phénomènes de recomposition spatiale, culturelle, identitaire, liés à la mobilité accrue des capitaux et des hommes. Pour U. Beck, en sciences sociales, c'est « la transformation globale de la modernité et de ses prospectives, qui appelle à repenser le cosmopolitisme » (2007, p. 223). Une sociologie de la globalisation va alors tenter d'imposer un tournant dans les sciences sociales (Abélès, 2008 ; Sassen, 2009 ; Beck, 2007), invitées à saisir cette globalisation comme processus multidimensionnel et à en étudier les contours. C'est dans ce cadre que le terme de « cosmopolitisme » va s'imposer. On constate l'émergence de tout un courant nommé parfois globaliste, parfois mondialiste, référant le cosmopolitisme à des pratiques globales, déterritorialisées, saisissables dans des « flux » (Friedman, 2004b ; Assayag, 1998 ; Abélès, 2008). Les formes culturelles translocales y sont prises comme objet privilégié de l'analyse et appréhendées en termes de métissage, d'hybridité, de créolisation ou de cosmopolitisme. La sociologie doit alors prendre ses distances avec l'ethnographie micro-locale pour privilégier une approche diasporique, centrée sur la dynamique des flux, qui serait plus adéquate en régime de globalisation – comme le propose, par exemple, A. Appadurai (2005).

Pour d'autres, la globalisation s'inscrit d'abord dans des lieux. Ce débat divise la pensée sociologique autour de la pertinence heuristique de la ville comme objet d'analyse pour saisir ces nouvelles dynamiques. A. Tarrus (2001, 2007a, 2007b) et S. Sassen (2004, 2009) représentent deux points de vue qui s'opposent quant à la pertinence de la ville pour la lecture de ces dynamiques globales. Pour le premier, le cosmopolitisme suppose de considérer la « fluidité » propre à la globalisation – les réseaux qui traversent la ville, la mobilité qui caractérise les nouvelles formes migratoires émergeant durant le milieu et la fin des années 1980 en Europe, et soutenant la constitution d'économies internationales, « souterraines » ou « affairistes ». Il considère que de « nouveaux cosmopolitismes » sont portés par les populations qui traversent ces « territoires circulatoires » (2007a, p. 152), et constituent des réseaux internationaux : « élites professionnelles circulantes » et « petits migrants ». Ce sont eux qui soutiennent des « constructions cosmopolites nouvelles » (*ibid.*, p. 146). La ville devient donc un espace de côtoiement momentané, un support de ces réseaux : « la cité est un point de passage, d'échange, une halte où l'on se reconnaît – un espace traversé plus qu'habité » (*ibid.*). En tant que telle, elle constitue un « territoire circulatoire », au même titre que les points de passage et les routes qui structurent ces réseaux d'échanges. C'est dans ce type de territoire qu'émergent des « valeurs ethniques

et économiques *trans-versales*, *trans-frontalières*, *inter-culturelles*, *inter-ethniques* » (*ibid.*, p. 158) au fondement du cosmopolitisme : « il est espace-temps de la transition-mondialisation, il est intermédiaire, nouvelle instance intégratrice aux sociabilités plus cosmopolites » (*ibid.*). Le cosmopolitisme se loge alors dans ces relations caractérisées par ce préfixe du *trans-* ou du *inter-*, émergeant des dynamiques économiques de circulation. Mais il se trouve également dissocié de la ville. Pour S. Sassen, il en est tout autrement : la ville reste un lieu d'analyse privilégié pour comprendre les phénomènes de « globalisation » car la ville est le lieu de leur cristallisation : « Les grandes villes autour du monde sont le terrain sur lequel une multiplicité de processus de globalisation prennent des formes concrètes et localisées » (2009, p. 133). Elle critique l'approche sociologique de la globalisation qui tend à ne considérer que des flux et à oublier les lieux dans lesquels ils se concrétisent et qui les rendent possibles : « Les images maîtresses dans le récit à présent dominant de la globalisation économique insistent sur l'hypermobilité, les communications globales et la neutralisation du lieu et de la distance » (*ibid.*, p. 103). Or, pour S. Sassen, « bon nombre des ressources nécessaires aux activités globales ne sont pas hypermobiles mais au contraire profondément implantées dans des lieux comme les villes globales » (*ibid.*, p. 104) – qu'il s'agisse des infrastructures, des élites globales, ou des travailleurs plus précarisés. Sassen invite à retrouver le rôle de la ville dans la sociologie tel qu'il s'est notamment formé dans la première moitié du 20^e siècle, pour l'École de Chicago comme pour G. Simmel ou M. Weber : « Pour eux, étudier la ville n'était pas simplement étudier l'urbain. Il s'agissait d'étudier les processus sociaux majeurs d'une époque » (*ibid.*, p. 106). Si la sociologie a ensuite délaissé la ville comme outil d'analyse sociologique, elle affirme l'importance de reconsidérer sa pertinence heuristique. Ce point de vue rejoint celui de J.-F. Côté, pour lequel la globalisation donne tout son sens à la ville comme espace du cosmopolitisme : « Les villes-métropoles étant les dépositaires privilégiés de ces développements liés au phénomène de la mondialisation, ce sont elles en effet qui paraissent être à l'avant-plan de la représentation du cosmopolitisme contemporain » (2005, p. 239). Parce qu'elles sont le lieu du face-à-face entre le capitalisme mondialisé et ceux qu'il tend à exclure, et plus largement, des contradictions et des tensions qui divisent le monde contemporain.

Le cosmopolitisme du point de vue de la philosophie

En philosophie politique, le cosmopolitisme constitue un horizon politique et moral propre à la modernité démocratique. La conception contemporaine du cosmopolitisme est principalement redevable d'un auteur, E. Kant, qui en a livré sa définition moderne. Pour ce dernier, le

cosmopolitisme a pour horizon normatif la « paix perpétuelle » entre les peuples tout en étant envisagé comme une concrétisation historique et processuelle. Le cosmopolitisme réfère à l'instauration d'une communauté de droit entre tous les êtres humains, à « un projet d'intégration juridique et politique de l'humanité » via un « art communicationnel » fondé sur la faculté de juger (Cheneval, 2005, p. 169). Si les principes politiques modernes (comme ceux de souveraineté, d'égalité, de citoyenneté, de liberté) trouvaient progressivement, à l'époque de E. Kant, un espace de réalisation dans le cadre l'État-nation, il n'en est plus de même aujourd'hui. L'État-nation ne paraît plus comme le lieu de l'émancipation individuelle et collective fondée sur la contractualisation des rapports entre les êtres humains et la définition collective d'un dessein partagé : la mondialisation entraîne une rupture face à ce projet d'émancipation. Comme le note F. Cheneval, il perd « sa capacité de rationaliser, d'organiser et de démocratiser la société » (*ibid.*, p. 258). C'est en réponse à cet « échec » que s'impose alors le cosmopolitisme, en vue de donner une orientation éthique, politique ou juridique à la mondialisation, dans le respect des principes politiques modernes. Pour J.-M. Ferry, « l'idée cosmopolitique se profile comme instrument puissant pour combler le vide laissé par la mondialisation » (2000, p. 36) et nombreuses sont les pratiques et les aspirations morales qui attestent que « l'idée cosmopolitique s'éveille aujourd'hui à l'actualité » (*ibid.*, p. 14). Dans la lignée d'Habermas (1981), la mondialisation est vue comme une « radicalisation de la modernité » (Ferry, 2000, p. 258). Il n'y a donc pas de rupture entre le cosmopolitisme moderne et post-moderne, mais plutôt une continuité (*ibid.*, p. 261).

La philosophie politique moderne ne doit pas se résigner face à la mondialisation. Elle l'a anticipée dans les faits ainsi que dans les normes. Avec l'idée cosmopolitique, elle possède un instrument conceptuel puissant pour combler le vide politique que la mondialisation a créé en limitant l'importance de l'État-Nation.

Le cosmopolitisme des Modernes – principalement représenté par E. Kant – était un projet utopique, basé sur des principes moraux et politiques propres à la Modernité politique, s'imposant dans un contexte d'interdépendance croissante des États-nations, mais qui ne trouvait alors pas de formes concrètes de réalisation. Au contraire, il tend aujourd'hui à désigner de nouvelles pratiques et institutions politiques transnationales dans le cadre de l'érosion des États-nations. J.-F. Côté note ainsi « la distance prise à l'égard du cosmopolitisme moderne, particulièrement en fait parce que le cosmopolitisme, au lieu d'être cantonné à un horizon utopique ou théologique, devient l'enjeu d'un débat véritablement politique » (2005, p. 255).

Le retour au concept du cosmopolitisme dans les discours sociologiques et philosophiques est donc profondément lié à la volonté de saisir les dynamiques économiques, culturelles et politiques qui s'imposent aujourd'hui. C'est dans le contexte de la globalisation, de l'affaiblissement des États-nations et de la prise en compte de la diversité culturelle des sociétés que le cosmopolitisme s'est trouvé fortement investi tant par la pensée sociologique que philosophique.

Des formes concrètes du cosmopolitisme à son horizon politique

Les conceptualisations dont le cosmopolitisme est l'objet le fractionnent donc sous différentes formes. J.-Y. Thiérou et G. Dufour (2012) en distinguent quatre : comme idée morale (telle l'égalité universelle des individus) ; comme réalité socioculturelle (le passage des identités nationales aux identités plurielles, hybrides) ; comme processus d'individuation (la déliaison avec la communauté d'appartenance) ; comme projet politique d'une communauté mondiale. R. Cohen et S. Vertovec (2008) identifient pour leur part six perspectives du cosmopolitisme : comme condition socioculturelle (multiculturalisme des villes, cultures hybrides) ; comme vision du monde (principes de droits et d'une justice universelle) ; comme projet politique transnational (Union européenne, organisations internationales d'un côté et société civile globale de l'autre) ; comme projet politique de multiples sujets (réseaux et affiliations multiples des sujets) ; comme une attitude ou une disposition (ouverture aux cultures, tolérance) et enfin comme une pratique ou une compétence (coutumes et styles de vie). G. Truc et V. Cicchelli (2011) distinguent quant à eux trois perspectives d'analyse du cosmopolitisme – « axiologique » (attitudes et comportements individuels), « praxéologique » (organismes de régulation internationale) et « épistémologique » (présupposés historiques). Comme le note J.-F. Côté, « La définition contemporaine du cosmopolitisme a donc de toute évidence dépassé les limites que lui imputait la pensée politique moderne, mais à telle enseigne qu'elle apparaît cependant aujourd'hui fractionnée dans des aires d'expériences relativement distinctes et encore seulement partiellement formées » (2005, p. 238). Pour synthétiser ces différents angles d'appréhension, le cosmopolitisme est tendu entre une dimension objectivante, comme réalité ou condition socioculturelle, et une dimension normative, comme projet politique et moral. Se pose la question du rapport entre ces deux dimensions, « celle du lien à établir, ou pas, entre le cosmopolitisme comme idée morale ou projet politique et le cosmopolitisme comme fait social » (Dufour & Thiérou, 2012, p. 10).

Pour J.-F. Côté, ce sont les écarts entre ses formes concrètes et son horizon politique qui permettent de dévoiler « la tâche de la réflexion cosmopolitique dans le monde d'aujourd'hui » (2005, p. 256). La ville se révèle, pour cet auteur, comme un lieu privilégié pour porter cette réflexion et pour étudier ces écarts, puisque c'est en son sein que se mesure la distance entre ces deux pôles (*ibid.*, p. 242) :

Tous les enjeux liés au développement du cosmopolitisme contemporain se sont trouvés en quelque sorte condensés et sédimentés dans le développement des villes-métropoles, à cause du croisement en leur sein des grandes forces historiques des deux derniers siècles, ainsi que de l'évolution de la politique internationale, mais d'une manière qui fait ressortir autant leur proximité que leur distance par rapport à la définition moderne et à ses dépassements possibles.

La ville devient alors l'espace d'analyse des rapports et des contradictions entre les expressions concrètes et l'horizon politique du cosmopolitisme. Pourtant, on observe peu d'investigations sur cette question. Les auteurs contemporains tendent à envisager le cosmopolitisme soit à partir de ses expressions concrètes et objectivantes – selon une approche sociologique ou anthropologique – soit à partir de ses promesses politiques – selon un point de vue philosophique – sans entrer véritablement dans un dialogue ou un débat. La question de l'articulation de ces deux dimensions tend à être laissée en suspens tant par l'une que par l'autre – la sociologie en approchant celui-ci comme pratique ou condition objective non saisie publiquement par les acteurs ; la seconde considérant celui-ci comme indissociable d'un modèle de citoyenneté et de principes normatifs détaché des situations. Cette étude veut prendre au sérieux cette invitation à considérer la ville comme l'espace d'analyse du cosmopolitisme contemporain.

Explorer l'articulation des dimensions écologiques et politiques du cosmopolitisme

Cette recherche répond à deux ambitions principales. La première, théorique, est de proposer une approche sociologique du cosmopolitisme susceptible de tenir compte tant des expressions concrètes que politiques du cosmopolitisme, en explorant l'endroit où elles se rencontrent. La seconde, empirique, se lie directement à la première, étant donné qu'il s'agit d'enquêter sur l'articulation de ces expressions à partir de l'approche sociologique proposée.

La première partie de l'écrit est consacrée à cette ambition théorique. Un auteur s'est imposé pour penser ce croisement entre les dimensions objectives et normatives du cosmopolitisme : Robert Ezra Park, qui fut le guide principal de cette recherche. Issu de l'École de Chicago, il est un

des premiers à avoir travaillé cette notion, bien qu'il soit aujourd'hui peu reconnu dans les ouvrages qui traitent de celle-ci ; les outils qu'il fournit pour cette approche du cosmopolitisme seront peu pris en compte dans la pensée sociologique et son héritage sur cette question sera en grande partie occulté. Le cosmopolitisme est un terme qui revient de manière récurrente dans les écrits de Park – qu'ils traitent de la ville, des relations interraciales ou de la modernité – mais il n'en définit les contours que par bribes. C'est pourquoi reconstruire son approche du cosmopolitisme suppose des détours par l'épistémologie de la pensée de l'auteur, par les différentes problématiques qui l'animent et par les problématiques propres au contexte sociopolitique qu'il interroge.

Park pose les bases pour penser le croisement entre ces dimensions objectivantes et normatives, en proposant une approche *écologique* du cosmopolitisme qui se prolonge dans une approche *politique* de celui-ci. Dans sa forme écologique, le cosmopolitisme renvoie à la distribution d'une diversité de groupes dans un même territoire urbain. Ces groupes se distinguent selon leurs pratiques, opinions, professions, styles de vie, cultures. Chaque individu est à la fois ancré dans un groupe, une communauté de pairs, à la fois embarqué dans des rapports d'urbanité, où tout individu est un étranger pour l'autre. Ces groupes sont amenés à coexister, à partager un même territoire, alors même qu'ils ne se comprennent pas. C'est pourquoi la ville est le lieu d'une désorganisation sociale, qui a pour Park une puissance créatrice : cette désorganisation est la promesse d'un nouvel ordre politique, où les relations territoriales ou écologiques entre les groupes deviennent politiques et morales. Pour Park, cet ordre politique s'ouvre par le conflit qui vise à réguler ces processus « écologiques » en fonction de valeurs, de principes de justice. Du point de vue politique, le cosmopolitisme en passe par des conflits sociaux, culturels et raciaux, qui instaurent la communication entre les groupes. Dans ces conflits, des formes « écologiques » de ségrégation, d'inégalités, de discriminations sont contestées au regard de principes – d'égalité sociale et politique, ou de reconnaissance culturelle. *In fine*, cet ordre politique cosmopolite, foncièrement démocratique et moderne, reconnaît l'étranger comme membre à part égale de la communauté politique. Cela équivaut pour lui au processus d'assimilation, qui suppose que l'étranger ne subisse ni de discrimination raciale ni d'inégalité politique, et que son apport culturel à la communauté politique soit reconnu – ce qui nécessite de se défaire d'une vision nationaliste de la citoyenneté. Partant de là, on peut donc soutenir l'hypothèse que la ville est un des lieux privilégiés pour l'émergence d'un cosmopolitisme politique, et que les conflits sont les vecteurs de la transformation des relations écologiques en relations politiques.

La pensée de Park étant datée et inscrite dans le contexte états-unien, il s'agira, après avoir présenté celle-ci et avant d'ouvrir l'enquête,

de considérer comment ces dimensions écologiques et politiques du cosmopolitisme peuvent être étudiées dans le contexte européen. On prendra appui sur les écrits d'Isaac Joseph, un de ceux qui a redonné ses lettres de noblesse à l'École de Chicago dans la sociologie francophone à la fin des années 1980. En s'appuyant sur cette école, il étudie « le couple » de la ville et de l'étranger et propose de saisir le cosmopolitisme comme une expérience propre à la ville, à ses espaces publics, aux formes de l'urbanité. Reprenant Kant, il limite le cosmopolitisme à un « droit de visite », un droit de passage sur le territoire d'autrui, conceptualisé à partir d'un principe d'hospitalité. L'hospitalité ainsi comprise devient le vecteur de l'inclusion urbaine de la figure de l'étranger, saisi comme « passant ». À la fois, Joseph dirige l'attention vers le principe d'hospitalité, central pour la pensée européenne du cosmopolitisme – étant donné que l'Europe, contrairement aux États-Unis, n'a pas affaire à des « étrangers déjà là », mais à des étrangers qu'elle se doit d'accueillir. À la fois, il fait reposer cette hospitalité sur la qualité écologique des espaces, se détachant par là de l'horizon politique du cosmopolitisme tel qu'il était proposé par Park. En limitant le cosmopolitisme à des pratiques d'indifférence civile, il se détache de Park qui lie celui-ci à la reconnaissance politique de l'étranger et à son appartenance à la communauté politique. Pour donner une plus grande consistance à la notion d'hospitalité, on se tournera vers la thèse de J. Stavo-Debaugue (2009), consacrée aux différentes épreuves qui mènent de l'hospitalité à l'appartenance : l'étranger n'est pas seulement celui qui passe, mais aussi celui qui reste et qui s'installe. Il devient dès lors possible de relier l'hospitalité à la question de l'appartenance de l'étranger à la communauté politique, c'est-à-dire à la citoyenneté, aujourd'hui au cœur de la philosophie politique du cosmopolitisme. Ces deux principes – hospitalité et citoyenneté – étoffent la pensée de Park, et seront au cœur de l'approche proposée pour ouvrir l'enquête. Car c'est en considérant l'hospitalité et la citoyenneté dans un même geste que l'on retrouve à la fois l'épaisseur politique de la ville – qui ne peut s'en limiter aux propriétés écologiques de l'espace urbain – et l'ancrage écologique du processus politique – émergence d'un ordre politique cosmopolite prenant place dans un contexte et étant le fruit d'acteurs mobilisés afin d'en faire valoir les principes – tout en prenant au sérieux les exigences du cosmopolitisme.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'enquête. Celle-ci porte sur les mobilisations urbaines à Bruxelles – c'est-à-dire les mobilisations prenant forme dans la ville et critiquant ses modalités de développement ou de gouvernement – des années 1960 à aujourd'hui, et plus spécifiquement sur la problématisation publique des dimensions écologiques du cosmopolitisme qu'elles proposent et font valoir. Le choix de cet objet d'enquête se justifie par différentes raisons : 1) les mobilisations

problématisent explicitement les processus « écologiques » que Park associe au cosmopolitisme ; 2) elles proposent d'autres principes et de nouvelles pratiques de citoyenneté ; 3) elles sont susceptibles de porter les mouvements d'ouverture de la communauté politique qui soutiennent le cosmopolitisme d'un point de vue normatif. C'est en circonscrivant l'enquête à cet objet qu'on a dessiné les contours de la thèse, à mi-chemin entre sociologie urbaine et sociologie politique. Notons d'emblée que si cet ouvrage évoque de nombreuses mobilisations urbaines, il place la focale sur certaines d'entre elles : celles, bien évidemment, qui paraissent les plus significatives pour l'objet d'enquête, aussi bien que celles qui sont considérées comme les plus importantes pour les acteurs et qui sont devenues « emblématiques » pour ceux-ci.

Le choix de prendre pour lieu d'enquête Bruxelles trouve sa pertinence dans les spécificités de cette ville. D'une part, c'est une ville où dès les années 1960, deux figures d'étrangers sont distinguées dans l'espace urbain, liées d'un côté au statut européen et international de la ville et de l'autre à l'immigration « populaire ». La « classe transnationale » et la « classe des désavantagés » pour reprendre les termes de Sassen (2009), le fonctionnaire européen et le demandeur d'asile, la « clientèle internationale » et les « jeunes issus de l'immigration »... sont des figures fortement présentes dans la ville, et au cœur de l'attention publique depuis la prise de conscience de leur présence permanente. D'autre part, Bruxelles, à un niveau institutionnel, est à la fois capitale européenne, et à la fois le lieu de cristallisation des conflits communautaires nationaux et d'affirmation d'une aspiration régionaliste. Elle est ainsi travaillée tant par des mouvements supra- qu'infra-nationaux, susceptibles de conduire et d'influencer les formes qu'y prend le cosmopolitisme. C'est pourquoi, si la recherche se clôt sur la période où s'affirme le cosmopolitisme comme projet et comme identité, elle s'ouvre, en miroir, sur les années 1960, qui sont celles où l'ensemble de ces mouvements qui fondent sa spécificité émergent et se problématisent.

Cet ouvrage propose donc une histoire des mobilisations urbaines à Bruxelles sous l'angle du cosmopolitisme, scandée en différentes périodes, qui dessinent différents modèles de cosmopolitisme où se croisent et s'articulent de manière spécifique les dimensions écologiques et politiques du cosmopolitisme, et les principes d'hospitalité et de citoyenneté ; où se figurent de manière spécifique tant la communauté urbaine que l'étranger et la différence qu'elle se doit d'accueillir. On veillera à saisir la manière dont ces modèles émergent, s'imposent, s'effacent, au gré de ce qui fait problème ou suscite l'inquiétude, en vue de structurer le désordre qui se dégage à première vue dans la pluralité des événements qui ponctuent l'histoire de cette ville.